



REPERE 4.12
EDITION 2003
NP N° 025/03.CLK
DATE 26/11/2003

4.12. CLASSIFICATION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Nota préliminaire : Insérer la présente note après l'onglet 4 à la place de la précédente édition 1998.
Inscrire ou modifier sur le sommaire 1.1. en face du repère.

Vous trouverez au verso le tableau de classification des sportifs de haut niveau.

CLASSIFICATION des SPORTIFS de HAUT NIVEAU

SPORTIFS de HAUT NIVEAU		FRANCE JEUNES*	ESPOIRS*	LISTE ESPOIRS FEDERAUX**
COLLECTIF ELITE	FRANCE SENIORS			
20		15		
Quota Maxi.				
Critères		Classement dans les : 10 premiers dans un Championnat du Monde ou 10 premiers dans un Championnat d'Europe	Membre de l'Equipe de France ou susceptible d'en faire partie Membre de l'Equipe de France Jeunes ou susceptible d'en faire partie et Potentiel pour intégrer liste SHN Seniors	Très jeunes compétiteurs ne répondant pas aux critères "Espoirs", susceptibles d'intégrer les listes officielles de haut niveau, dans les années à venir, présentant un bon niveau technique et offrant une très forte motivation pour la compétition
Durée d'inscription		2 ans	1 an	1 an

Les attestations Elites, Seniors, Jeunes et Espoirs ne peuvent être délivrées que par les Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports

* moins de 25 ans au 1er janvier de l'année considérée pour la publication de la liste agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

** les ESPOIRS FEDERAUX ne sont reconnus qu'au niveau de la F.F.V.V. Ils ne peuvent prétendre à d'autres aides que celles pouvant émaner de la Fédération